

FAÏ AR

25<sup>11</sup>

PROMO

27

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

## LA FAI-AR

- 7 Historique
- 8 La FAI-AR
- 14 La Cité des arts de la rue

## INTEGRER LA FORMATION SUPERIEURE

- 23 Le concours d'admission
- 25 Coût de la formation
- 26 L'entrée en formation
- 27 Diplôme et évaluation

## PÉDAGOGIE

- 31 Présentation de la formation
- 32 Référentiel de compétence
- 35 Programme pédagogique
- 44 Grille des enseignements
- 48 L'insertion post-formation

## RESSOURCES

- 51 Les ressources à disposition
- 54 Les locaux de la FAI-AR

## ETRE APPRENTI·E

- 59 Vie collective
- 60 Les différentes aides
- 63 France Travail
- 64 Le CROUS
- 65 Conduire en France
- 66 Santé
- 67 Glossaire

# SOMMAIRE





**LA FAI-AR**



1970

À partir des années 1970, les arts de la rue connaissent une notoriété publique forte et accèdent à une reconnaissance institutionnelle qui aboutit à la structuration d'un secteur artistique à part entière. Au fil des ans se développent des espaces de diffusion (festivals, fêtes de villes, saisons culturelles), des lieux de production (13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public sur tout le territoire national), des lieux de fabrication de compagnies et un centre national de ressources (HorsLesMurs, aujourd'hui ARTCENA).

2002

Michel Crespin, fondateur et ancien directeur de Lieux Publics et du festival international de théâtre de rue d'Aurillac, produit avec l'aide d'un collège de compétences une étude de définition qui pose les fondements pédagogiques et programmatiques de la FAI-AR.

2000

L'enjeu de la transmission et de la formation est identifié par les professionnel·le·s de ce jeune secteur à la fin des années 1990, relayé par le Ministère de la culture qui confie à Franceline Spielmann la rédaction d'un rapport sur « La formation-transmission dans les arts de la rue ».

2005

Des premières expérimentations voient le jour dès 2003 dans le cadre de stages de préfiguration et en 2005, Dominique Trichet, directeur, accueille les quinze « apprenti·e·s » de la première promotion. La notion d'apprenti·e fait référence à l'école du Bauhaus et au cheminement des artistes en devenir, encadré·e·s par leurs pairs et aîné·e·s.

2013

Jean-Sébastien Steil prend la direction de la FAI-AR puis la présidence de l'association de préfiguration de la Cité des arts de la rue (APCAR). Le développement qu'il mène portera sur la co-diplomation avec Aix-Marseille Université. Les apprenti·e·s de la formation supérieure ont désormais la possibilité d'obtenir le Master Arts parcours "arts de la scène, écriture scénique en espace public" et le diplôme d'établissement de la FAI-AR.

En 2019, Jean-Sébastien Steil ouvre une nouvelle voie de développement pédagogique avec la création du MOOC Create in public space.

2023

Loïc Magnant est nommé directeur de la FAI-AR. Après un parcours professionnel dans le milieu culturel et artistique en espace public. En 2024, la FAI-AR fête ses 20 ans aux côtés de Lieux Publics qui fête ses 40 ans.

## FORMATIONS SUPÉRIEURE ET CONTINUE

La FAI-AR est l'école de référence européenne dédiée à la création artistique en espace public. Sous tutelle du Ministère de la Culture, soutenue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et des organismes en charge de la formation professionnelle. Elle forme des artistes à développer et adapter leur pratique artistique hors des lieux culturels dédiés.

Implantée à la Cité des arts de la rue, liée par des partenariats pédagogiques à de multiples structures professionnelles dans la région, en France et en Europe, la FAI-AR propose quatre modalités pédagogiques : une formation supérieure, des formations continues, des masterclasses et des MOOCs.

### Formation supérieure

Une formation supérieure de deux ans débouchant sur le Master Arts parcours "arts de la scène, écriture scénique en espace public" en partenariat avec Aix-Marseille Université et un diplôme d'établissement délivré par la FAI-AR. Cette formation mêle apports théoriques et pratiques (cours, Workshops, Laboratoires d'expérimentation, Projet Personnel de Création, etc.) pour devenir auteur·rice-réalisateur·rice de projets artistiques en espace public. Par une pédagogie innovante, mêlée de savoirs didactiques et d'expérimentations, d'itinérance et de rencontres de pairs, de croisements de disciplines, de constructions collectives comme d'accompagnement du projet personnel de création, la FAI-AR propose à quatorze artistes par promotion de se former, de développer leur propre démarche artistique et leurs compétences à porter un projet de création

### Masterclasses

Chaque année, la FAI-AR propose une à deux masterclasses. Ces masterclasses sont des temps d'initiation à la pratique d'un·e artiste référent·e dans son domaine, allant d'une demie-journée à deux jours.

### Formation continue

Un catalogue d'une dizaine de stages est proposé chaque année dans les domaines artistiques et techniques, destinés à la formation de professionnel·le·s aux spécificités de l'art en espace public : dramaturgie, écritures de territoires, danse verticale, production technique, construction scénographique, effets spéciaux, etc.

### MOOCs

Deux MOOCs sont aujourd'hui disponible sur la plateforme [www.createinpublicspace.com](http://www.createinpublicspace.com) :

- Create in public space
- Les droits culturels en espace public : habiter, coopérer, créer

Ces MOOCs sont des cours en ligne bilingue et gratuit dédiés à la création en espace public et à ses spécificités. Ils regroupent des vidéos, des exercices et des ressources complémentaires.



## DES PARTENARIATS

La FAI-AR entretient des partenariats pédagogiques, professionnels et institutionnels diversifiés à l'échelle locale, nationale et internationale

### Au coeur de la Cité des arts de la rue

La Cité des arts de la rue réunit en son sein une grande diversité de métiers, de compétences et de ressources dédiés à la création en espace public. La FAI-AR favorise les collaborations avec les structures habitantes (Lieux Publics, Sud Side, Lézarap'art, Générik Vapeur, Karwan, Bureau des guides, Collectif Gena, Ex Nihilò), ainsi qu'avec les entreprises locales et la société civile. La FAI-AR anime également les partenariats locaux et régionaux dans une approche collaborative avec les autres structures.

### Des partenariats pédagogiques

Les principaux partenaires pédagogiques de la FAI-AR à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont Aix-Marseille Université (AMU), l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence (ESA Aix), l'École régionale d'acteurs de Cannes et de Marseille (ERACM), l'Institut méditerranéen des métiers du spectacle (IMSS-ERAC/ISTS) et l'École supérieure d'art de design de Marseille-Méditerranée (ESADMM).

À l'échelle nationale, elle travaille en proximité avec le réseau des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), le Centre national des arts du cirque (CNAC), la Maison du conte, etc.

La FAI-AR travaille à l'enrichissement et au développement de nouveaux partenariats.

De nombreux autres partenariats sont menés, notamment dans le cadre d'accueil en résidence, de stages et autres modules de formation (Laboratoires d'expérimentation, Workshops...).

### À l'international

La FAI-AR est membre depuis 2013 du réseau européen IN SITU financé par la Commission européenne qui rassemble aujourd'hui dix-neuf membres et treize partenaires associés dans vingt-et-un pays. La FAI-AR est notamment partenaire associé du projet européen IN SITU Uncommun Space qui s'est articulé en 2024 autour de la production et valorisation de contenus pédagogiques relatifs à la création européenne en espace public. C'est dans ce cadre qu'a été produit le MOOC Droits culturels en espace public : habiter, coopérer, créer.

### Ressources et insertion professionnelle

La FAI-AR est partenaire d'ARTCENA, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre. L'objectif est de promouvoir la vitalité de la création artistique en espace public, l'accompagnement des artistes et des opérateurs dans la professionnalisation de leur activité et la recherche de partenariats. C'est aussi un partenariat clé pour l'accompagnement des apprenti.e.s de la FAI-AR dans la découverte du secteur des arts de la rue et l'accès à la ressource documentaire.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La FAI-AR est une association loi 1901  
sous tutelle du Ministère de la Culture,  
conventionnée par la Région Provence-Alpes-  
Côte d'Azur et la Ville de Marseille.

### | Le bureau |

Laurent DRÉANO

Président, directeur | Maison de la Culture d'Amiens

Didier JULIEN

Trésorier, directeur administratif et financier | Themys

Fred TOUBOUL

Secrétaire, représentant la Cité des arts de la rue | Générisk Vapeur

### | Les membres de droits |

Alexandra NAFFARATE

Chargée de mission arts de la rue et cirque,  
représentant la directrice | DGCA - Ministère de la Culture

Dalia MESSARA

Chargée de mission enseignements et coordination administrative  
et budgétaire du pôle création, représentant le directeur DRAC PACA

Marie-Florence BLUTEAU-RAMBAUD

Vice-Présidente en charge de l'éducation, des lycées,  
de l'orientation et de l'apprentissage | Région PACA

Dominique AUGÉY

Conseillère régionale | Région PACA

Marie BATOUX

Adjointe au Maire en charge de l'éducation populaire | Ville de Marseille

Marguerite PASQUINI

Conseillère municipale déléguée à la relation aux CIQ | Ville de Marseille

Frédéric FORT

Représentant de la SACD

### | Les membres associés |

Peggy DONCK

Personnalité qualifiée

Claudine DUSSOLLIER

Représentant le Conseil scientifique et pédagogique

Christophe MODICA

Représentant le Conseil scientifique et pédagogique

Philippe VIOLANTI

Représentant la Fédération nationale des arts de la rue

### | Les membres observateurs |

1 personne déléguée

Représentant les apprenti.e.s

1 personne désignée

Représentant l'association des ancien.e.s apprenti.e.s

Chantal VASSEUR

Représentant l'équipe salariée de la FAI-AR

## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Le Conseil scientifique et pédagogique (CSP) est l'instance consultative qui accompagne la FAI-AR sur les enjeux pédagogiques de la formation supérieure : maquette, diplôme, programme, évaluation, déroulement de la formation, initiatives de recherche, instances disciplinaires.

Le CSP se réunit en plénière autour d'enjeux prospectifs et de sujets de fond. Des membres du CSP sont par ailleurs associés ponctuellement pour apporter leur analyse sur un sujet particulier, participer à la restitution d'une étape de formation, ou participer au jury de sélection des candidat.e.s. Enfin, deux membres du CSP siègent au Conseil d'administration de l'association.

### | Les membres du CSP |

Marie ANTUNES

Directrice | L'Atelline, scène conventionnée d'intérêt national  
« art et création » pour les arts vivants en espace public

Gabriella CSERHÀTI

Directrice artistique | GK Collective

Claudine DUSSOLLIER

Directrice éditoriale et ingénieure culturelle

Anyssa KAPELUSZ

Maîtresse de conférence et responsable pédagogique du parcours  
Arts et scènes d'aujourd'hui | Aix-Marseille Université

Christophe MODICA

Créateur sonore | Le comptoir des silences

Aurélien MOUTON-REZZOUK

Maîtresse de conférence | Institut d'Études Théâtrales de  
l'Université de Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Fred REMY

Directeur | Le Parapluie, CNAREP

Marie REVERDY

Dramaturge

Pascal SERVERA

Directeur | Le Citron Jaune, CNAREP

Marine THEVENET

Directrice | CIFAS

## L'ÉQUIPE SALARIÉE



Adil AFKIR

Responsable administratif et financier  
Comptabilité, gestion budgétaire et sociale



Sara DESCHRYVER

Responsable pédagogique  
Conception des programmes pédagogiques et mise en œuvre des activités de formation, accompagnement des apprenti·e·s



Samantha GIORDANO

Chargée de communication et des ressources  
Outils de communication et d'information, projets numériques et développement des ressources



Joffrey LEFEBVRE

Régisseur de production  
Gestion des locaux, matériels et véhicules, accompagnement des apprenti·e·s



Loïc MAGNANT

Directeur  
Direction pédagogique, relations institutionnelles, partenariats



Léa MALHOUITRE

Chargée de production  
Logistique et suivi administratif des modules de formation, accompagnement des apprenti·e·s, référente dispositif d'insertion



Aline PRESUMEY

Secrétaire générale  
Direction administrative et financière, coordination des activités



Cleo SMITS

Assistante administrative et pédagogique  
Suivi des apprenti·e·s, suivi des modules, suivi de la formation continue



Chantal VASSEUR

Régisseuse  
Gestion des locaux, matériels et véhicules, accompagnement des apprenti·e·s







# LA CITÉ DES ARTS DE LA RUE

## PRÉSENTATION

La FAI-AR est implantée à la Cité des arts de la rue. Inaugurée en novembre 2013, la Cité des arts de la rue est un équipement culturel unique au cœur des quartiers Nord de Marseille (15<sup>ème</sup> arrondissement), au pied du village des Aygalades.

La Cité des arts de la rue est un lieu de création et d'expérimentation de 36 000 m<sup>2</sup> d'espaces de travail (bâtiments, studios de répétition, salle de danse, rues, places, rivière et cascade), où se construisent et s'éprouvent des spectacles dédiés à l'espace public. La Cité accueille une douzaine de structures et rassemble une chaîne de compétences et de savoir-faire autour des arts de la rue : création de spectacles, formation, construction scénographique, diffusion et médiation culturelle.





## LES STRUCTURES HABITANTES

### À l'Échelle II

L'association À l'Échelle II se crée en 2018 à la Cité des arts de la rue sur le besoin de structurer une action : Le Mur du Fond. À l'initiative du duo Germain Prévost alias "Ipin" et Stéphane Moscato, tous deux artistes marseillais reconnus dans le panorama européen des artistes urbains ; l'association se soude sur une envie de développer une approche contextuelle et sociale de l'art urbain.

---

Capitainerie : Germain Prevost, Stéphane Moscato

@lemurdufond

### Collectif GENA

#### Collectif théâtral

Le collectif Gena est un groupe né en 2006 du désir de faire vivre un théâtre citoyen, populaire et nourri de différences, prenant à cœur de mettre en avant les écritures contemporaines.

---

Direction artistique : Jean-Jérôme Esposito et Julie Lucazeau  
Médiation : Mathilde Tuffery  
Diffusion, Valentine Giraud

[www.collectifgena.com](http://www.collectifgena.com)

### EX NIHILO

#### Compagnie de danse contemporaine

Ex Nihilo est dirigée par Anne Le Batard et Jean Antoine Bigot, entraînant avec eux une équipe de danseur·se·s, musicien·ne·s, vidéastes autour d'un désir commun : faire de l'espace public un lieu d'inspiration, de création et de diffusion de la danse.

---

Chorégraphes : Anne Le Batard, Jean-Antoine Bigot  
Administration, production, diffusion, communication : Francis Petrucci

[www.exnihilodanse.com](http://www.exnihilodanse.com)

04 91 42 02 87

### Générik Vapeur

#### Trafic d'acteurs et d'engins, compagnie internationale

Générik Vapeur est une compagnie de théâtre de rue musicale créée en 1983 par Caty Avram et Pierre Berthelot. La troupe réunit le plus souvent une vingtaine d'artistes-technicien·ne·s aux savoir-faire multiples (de l'aérien à la vidéo, de la construction en tout genre à la création musicale et théâtrale), pour créer dans l'espace public à l'échelle de la ville ou du paysage. Passionnée par les friches industrielles et la mémoire des lieux, la compagnie choisit comme métronome, la socio-poétique des villes et paysages, pour en jouer en images et mélodies.

---

Co-direction : Caty Avram et Pierre Berthelot  
Administration : Fred Touboul  
Communication et production : Caroline Genis  
Comptabilité : Kader Fetouhi

[www.generikvapeur.com](http://www.generikvapeur.com)

04 91 69 00 06

### Jean-Baptiste Sauvage

Né à Saint-Étienne en 1977. Jean-Baptiste Sauvage vit et travaille à Marseille. Qu'il emprunte des logos ou des motifs trouvés dans la publicité pour les réinjecter dans le réel, ou qu'il s'appuie sur une recherche spécifique comme le projet Olt, son travail s'élabore le plus souvent à partir de gestes in situ. Ses interventions peuvent se déployer dans l'environnement urbain (comme la série de peintures murales qu'il a entamée en 2011), dans les espaces d'exposition, ou à travers des projets éditoriaux.

[www.jb-sauvage.com](http://www.jb-sauvage.com)

### KARWAN

#### Bâtitteur de projets culturels territoriaux

Karwan a en charge le développement des arts de la rue et du cirque à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis plus de quinze ans, Karwan est force de proposition auprès des collectivités territoriales pour leur permettre de développer des politiques culturelles nomades ou des manifestations allant au-devant du public.

---

Direction : Anne Guiot  
Administration : Patrice Farineau  
Coordination de projet : Lisa Studer  
Production : Léna Le Corre  
Communication : Noémie Matty  
Directeur Technique : Franck Bouilleaux

[www.rue-cirque-paca.karwan.fr](http://www.rue-cirque-paca.karwan.fr)

04 96 15 76 30



## La FAI-AR

### Formation supérieure d'art en espace public

La FAI-AR est le centre de formation de référence en Europe et à l'international dédié à la création artistique en espace public.

[www.faiar.org](http://www.faiar.org)

## Le Bureau des Guides

### GR2013, balades, rencontres et rassemblements

Le Bureau des Guides du GR2013 propose une pratique culturelle et artistique du sentier, fondée sur la rencontre avec ses habitant·e·s et ses paysages, en compagnie des artistes-marcheur·euse·s. Le Bureau des Guides s'associe également aux collectivités et à des opérateurs culturels et touristiques pour développer des programmations, des événements, des interventions artistiques liés à la pratique de la marche en milieu urbain et périurbain.

Coordination : Julie De Muer  
Accueil des publics : Mariel Agboton  
Administration : Noemie Behr  
Collectif des Gammars : Marine Torres,  
Antoine Devillet

[www.gr2013.fr](http://www.gr2013.fr)

## Lézarap'art

### Groupe d'action culturelle de proximité

Lézarap'art tisse des liens entre artistes et populations en mettant en œuvre des rencontres participatives autour de la création contemporaine, des arts plastiques et des arts de la rue. Deux biennales rythment l'activité de Lézarap'art : Petit Art Petit et Histoires au comptoir.

Direction : Fabienne Rouet  
Production : Virginie Carter, Lorena Boureille  
Comptabilité : Jean-Louis Xicluna

[www.lezarapart.com](http://www.lezarapart.com)

04 91 69 11 80

## Lieux Publics

### Pôle européen & centre national de création en espace public et pilote de la plateforme européenne IN SITU

Lieux publics accompagne les artistes de toutes les disciplines qui créent pour, avec et dans l'espace public. Ses actions couvrent les aides à la création, des projets de territoire, et une programmation en saison avec des rendez-vous et temps forts proposés toute l'année sur la Métropole Aix-Marseille.

Direction : Alexis Nys  
Administration : Franck Guille  
Développement & Production : Élodie Sannier,  
Elisa Schmidt, Jeanne Aglalaz  
Communication : Coralie Sylvestre, Kheshia Boutera  
Direction technique : David Mosse  
Régie : Hervé Laforce, Marco Simon  
Coordination du réseau IN SITU : Rosalie Gonzales, Théo Millet-Ursin

[www.lieuxpublics.com](http://www.lieuxpublics.com)

[www.in-situ.info](http://www.in-situ.info)

04 91 03 81 28

## SUD SIDE

### Les ateliers spectaculaires

Sud Side conçoit et fabrique des dispositifs scéniques, des décors, ouvrages et œuvres relevant du savoir-faire des métiers du spectacle vivant. Les ateliers sont composés de quatre espaces (métal, bois, peinture, mécanique). Sud Side anime une plateforme ressources et met à disposition outils et compétences afin de transmettre ses savoir-faire et ses métiers auprès des publics professionnels et amateurs. Sud Side c'est aussi des créations poétiques et mécaniques.

Direction : Alain Arraez  
Administration : Laurent Aubague  
Plus toutes les constructeur·rice·s :  
Raphaël Joffrin, Antoine Gauteron, Joris Maiotti...

[www.sudside.org](http://www.sudside.org)

04 91 03 10 64



## VENIR À LA CITÉ DES ARTS DE LA RUE

### Adresse



225 avenue Ibrahim Ali  
13015 Marseille - France

Coordonnées GPS  
Latitude / 43.351235 | Longitude / 5.365106

Numéro de téléphone poste de gardiennage  
04 91 03 19 38 / 06 70 30 82 94

### À vélo



Le déplacement à vélo est possible, sportif, engagé, mais souvent plus efficace que tout autre type de déplacement. L'équipement d'éclairage et le port du casque sont vivement recommandés.

### En transport en commun



La Cité des arts de la rue se trouve sur la ligne de Bus n°30 - arrêt Cité des arts de la rue - qui part du terminus Capitaine Gèze du métro Ligne 2. L'arrêt se situe quelques mètres au-dessus de l'entrée de la Cité.

Attention, passage à heure fixe tous les quarts d'heures depuis le terminus.

+ d'infos sur [www.rtm.fr](http://www.rtm.fr)

### Parking



Le stationnement à la Cité des arts de la rue est toléré sur certaines périodes courtes et exceptionnelles, toujours avec accord de la FAI-AR au préalable et en laissant les clés au poste des gardiens pour permettre que les véhicules soient déplacés en cas de besoin. Vous pouvez par contre vous garer à la journée si vous venez en voiture à la FAI-AR.

## MANGER À LA CITÉ DES ARTS DE LA RUE

### La cuisine

Un algéco cuisine équipé est mis à disposition des apprenti.e.s. Il est tout à fait possible de se faire à manger dans l'algéco cuisine et d'aller manger à la cantine de la Cité afin d'être avec l'ensemble des équipes.

### La cantine

La Cité des arts de la rue bénéficie également d'une cantine quotidienne assurée par B.E.L. Assiette. Plusieurs formules sont proposées : un menu complet à 14 €, un plat unique à 10 € ou une salade à 10 €. Pour y manger il faut réserver auprès de Fati, avant 10h30 le jour même, par téléphone ou par mail au contact suivant :

Fati - 06 26 85 07 86  
belassiette@gmail.com

### Taste

À proximité de la Cité le traiteur Taste propose des plats du jour et des formules variées. Pour être livrés, il faut commander avant 10h45 le jour même après avoir créé son compte en ligne sur le lien suivant :

<http://tasterestaurant.fr>

Il est possible aussi d'aller manger sur place au 151 avenue Ibrahim Ali, 13015 Marseille.

### Basil

Il est également possible de commander son repas en ligne sur Basil qui propose des plats frais et variés. Il est nécessaire de commander avant 10h30 pour être livré le jour même.

<http://www.basil.fr>

### Et aussi

A une quinzaine de minutes à pied, plus bas sur l'avenue Ibrahim Ali, il y a également une boulangerie, dans l'autre sens à cinq minutes à pied vous trouverez un snack et à 1,5 km un supermarché Casino, vingt minutes à pied.



**INTEGRER LA  
FORMATION  
SUPERIEURE**



# LE CONCOURS D'ADMISSION

Le prochain cursus de formation supérieure de la FAI-AR se déroulera de début septembre 2025 à fin juin 2027 et sera composé de quatorze apprenti·e·s sélectionné·e·s sur concours.

## À QUI S'ADRESSE LA FORMATION

La formation s'adresse à des personnes qui maîtrisent une discipline artistique (théâtre, danse, musique, arts visuels, paysage, architecture, cirque, performance, etc.) et qui souhaitent professionnaliser leur approche de l'espace public.

La FAI-AR ne forme pas à une discipline artistique en particulier mais aborde les spécificités de la création en espace public de manière transversale, à partir des compétences initiales des candidat·e·s.

Les candidat·e·s sélectionné·e·s peuvent être autodidactes ou issu·e·s de filières de l'enseignement artistique supérieur. Quelle que soit leur discipline de référence, ils·elles trouvent à la FAI-AR un cadre de recherche et d'expérimentation en espace public : écriture, dramaturgie, scénographie, jeu et direction d'interprètes, mise en scène, interactions aux publics-populations, etc.

La FAI-AR s'attache à refléter la variété des parcours et des pratiques.

On compte notamment parmi les promotions passées :

- des interprètes : comédien·ne, danseur·euse, circassien·ne, musicien·ne, conteur·euse, performeur·euse, etc.
- des créateur·rice·s : dramaturge, auteur·rice, metteur·euse en scène, chorégraphe, plasticien·ne, scénographe, etc.
- des professionnel·le·s de la ville : architecte, urbaniste, paysagiste, géographe, etc.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidat.e.s doivent avoir atteint la majorité légale en France au moment de l'entrée en formation. Ils.elles doivent se rendre disponibles pour suivre le cursus dans son intégralité à temps complet de début septembre 2025 à fin juin 2027.

Les prérequis à l'entrée en formation sont :

- la maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit (niveau C1 attesté à l'entrée en formation),
- la maîtrise d'une discipline artistique,
- une expérience éprouvée de la création,
- le niveau licence (avec possibilité de dérogation par la commission pédagogique d'Aix-Marseille Université si le.la candidate n'a pas ce diplôme).

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Au cours de la procédure de sélection, le jury cherche à déceler les qualités suivantes :

- investissement dans la préparation du dossier et de l'entretien,
- compréhension et appropriation des enjeux de la formation,
- adéquation du projet professionnel et artistique avec les objectifs de la formation,
- pertinence de l'espace public dans le projet artistique et professionnel,
- maîtrise et pratique d'une discipline artistique (formation, expérience professionnelle),
- qualités humaines et d'implication collective,
- capacité à s'engager dans la formation (disponibilité, autonomie, situation personnelle),
- sens politique et collectif, esprit critique (le monde, les autres, soi), curiosité, références et décalage poétique.

### CANDIDATER POUR INTÉGRER LA

### FORMATION SUPÉRIEURE

Le processus de recrutement pour intégrer la prochaine promotion débutera le 18 septembre 2024, par la mise en ligne des instructions pour rédiger le dossier de candidature.

La date limite du dépôt du dossier de candidature est le 17 janvier 2025.

Toutes les informations spécifiques au concours d'admission sont disponibles dans le dossier de candidature, [téléchargeable ICI](#).



# COÛT DE LA FORMATION

|       | Frais de dossier<br>(candidature) | Inscription<br>universitaire<br>Année 1 <sup>*</sup> | Inscription<br>universitaire<br>Année 2 <sup>*</sup> | Inscription<br>FAI-AR<br>(valable 2 ans) |
|-------|-----------------------------------|--|--|--|
| Coûts | 30 €                              | 267 €  | 267 €  | 250 €                                    |

<sup>\*</sup>montant défini par Aix-Marseille Université en 2024.  
Ces montants peuvent être amenés à changer.

## COMMENT FINANCER LA FORMATION

Les frais de vie courante sont à la charge des apprenti.e.s.

En fonction de leur situation, ils-elles peuvent bénéficier d'aides (droits à la formation, indemnités France Travail, indemnisation ASP de la Région, bourse du pays d'origine, etc.).

Lors des auditions du concours d'entrée, un entretien administratif permettra de clarifier les financements possibles et les démarches administratives à engager.

# L'ENTRÉE EN FORMATION

Pendant la durée de la formation, chaque apprenti·e a le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue et le statut d'étudiant·e.

## INSCRIPTION AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

L'inscription à la FAI-AR implique une double inscription à Aix-Marseille Université (AMU) dans le cadre du Master Arts parcours "arts de la scène". La procédure d'inscription et les montants d'inscription sont définis directement par l'Université, pour chaque année universitaire.

## FRAIS LIÉS À L'ITINÉRANCE

Certains modules se déroulent à l'extérieur de Marseille et engendrent des frais de séjour. Le déplacement collectif, la restauration d'un repas par jour de formation et l'hébergement sont pris en charge par la FAI-AR. La restauration des autres repas les jours de formation et l'ensemble des repas des jours hors formation sont à la charge des apprenti·e·s. Dans la mesure du possible, des équipements sont mis à disposition permettant de préparer les repas leur restant à charge.

## INSCRIPTION FAI-AR

L'inscription à la formation supérieure est effective à partir de la signature du contrat de formation professionnelle et du règlement intérieur par l'apprenti·e et au versement des frais d'inscription. Les frais d'inscription représentent la participation de l'apprenti·e au financement de sa formation pour les deux ans.

## COÛT PÉDAGOGIQUE

La FAI-AR bénéficie de conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille, lui assurant des financements pérennes de ses activités. Pour les personnes ne pouvant mobiliser des droits à la formation, ces trois financeurs permettent la prise en charge des frais pédagogiques et de fonctionnement de la formation supérieure.

# DIPLOME ET ÉVALUATION

## DIPLOME

L'évaluation est un outil de suivi et d'analyse du cursus. Elle permet d'apprécier le degré d'acquisition par les apprenti·e·s des aptitudes, capacités, connaissances et compétences apportées par les enseignements.

L'évaluation permet aussi de valider les acquis dans la perspective de l'obtention du diplôme. Le cursus de la FAI-AR donne lieu à délivrance d'un double diplôme.

Diplôme  
FAI-AR



Diplôme  
AMU

Un diplôme d'établissement établi sur l'intégralité des enseignements du cursus, qui correspond à une attestation de formation professionnelle. Ce diplôme a valeur de notoriété au sein du secteur professionnel.

Un diplôme de Master Arts parcours "arts de la scène" délivré par Aix-Marseille Université, établi sur la partie du programme de la formation supérieure donnant lieu à l'attribution de crédits ECTS.

## DÉTAILS PÉDAGOGIQUES

### DU MASTER AMU

Le master a été établi sur un total de 120 crédits sur quatre semestres, soit 30 crédits à acquérir pour chaque semestre d'études. Le calcul des crédits ECTS se fait par semestre selon un système cumulatif.

Le programme pédagogique est divisé en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes divisées en plusieurs enseignements spécifiques.

Pour valider une unité d'enseignement et obtenir les crédits ECTS correspondants il est indispensable de valider chacun des enseignements qui la composent par une note supérieure ou égale à 10/20.

Parmi les UE prises en compte pour la délivrance du master, certaines matières sont délivrées et évaluées par les professeur·e·s d'Aix-Marseille Université, d'autres le sont par la FAI-AR avant d'être transmises à AMU pour la délivrance des crédits ECTS du semestre échu.

## ÉVALUATIONS

Tous les modules de la formation supérieure sont évalués.

En fonction des objectifs de chaque enseignement, l'évaluation est confiée aux personnes les plus à même d'observer les résultats : intervenant·e·s, jurys, tuteur·rice·s ou équipe de coordination pédagogique. Les modalités d'évaluation peuvent différer selon les enseignements : contrôle continu, rendu écrit, entretien, exposé, présentation performée.

Les fiches pédagogiques transmises aux apprenti·e·s en amont de chaque enseignement précisent le type d'évaluation prévu, l'identité de l'évaluateur·rice, l'unité d'enseignement (UE) à laquelle ils se rapportent éventuellement dans la grille du Master et leur coefficient respectif au sein de cette UE.

Le contrôle continu des enseignements artistiques repose sur une grille de critères établie sur la base des objectifs spécifiques de l'enseignement. Selon les contenus, une appréciation qualitative du travail de l'apprenti·e est régulièrement apportée en complément.

Les évaluations sont exprimées sous forme de notes sur 20 points, assorties d'appréciations. Le diplôme est délivré aux apprenti·e·s ayant obtenu plus de 10/20 en moyenne sur l'ensemble des deux années.

### Des bilans semestriels

S'ajoutant à l'évaluation spécifique de chaque enseignement, un bilan semestriel est assuré par l'équipe pédagogique de la FAI-AR sur la base de l'évaluation des enseignements et d'un entretien individuel.

## ASSIDUITÉ

Le suivi de la formation exige une assiduité continue tout au long du cursus. Toute absence doit être motivée et justifiée. La FAI-AR a des obligations auprès de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle continue : France Travail, ASP, AFDAS, Région, Ministère de la Culture, Ville de Marseille... En tant que stagiaire d'une formation professionnelle financée par les pouvoirs publics, l'apprenti·e s'engage à suivre la formation, à temps complet, le plus sérieusement possible et de manière assidue.

La FAI-AR justifie chaque mois de la présence effective de chaque apprenti·e sur les temps de formation et doit justifier le cas échéant la raison des absences. Il appartient à chaque apprenti·e de signer, de sa propre initiative, la feuille d'émargement chaque demi-journée. Un classeur

de présence est placé dans l'espace où se déroule chaque module de formation. Ces feuilles d'émargement sont des documents officiels communiqués à nos partenaires.

## ABSENCES

Pour une absence programmée, l'apprenti·e doit demander l'autorisation auprès de la FAI-AR dans un délai d'anticipation permettant le réajustement des préparatifs du module de formation. En cas d'accord, l'apprenti·e doit fournir un justificatif. En cas de refus de la part de la FAI-AR, toute absence de fait est considérée comme fautive et sera déclarée aux organismes partenaires et financeurs, entraînant une réduction des allocations allouées. Pour les absences imprévues, l'apprenti·e doit prévenir le plus rapidement possible la FAI-AR et fournir un justificatif (arrêt maladie, etc.).

En cas d'absence injustifiée, les mesures disciplinaires contenues dans le règlement intérieur sont mises en application.

## RETARDS

Les retards nuisent à la qualité de la formation et sont considérés comme un manque de respect envers les formateur·rice·s et les autres apprenti·e·s. La FAI-AR autorise les formateur·rice·s à refuser d'éventuel·le·s retardataires. En cas de retards répétés, des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre de l'apprenti·e défaillant·e.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La formation supérieure de la FAI-AR est une formation à temps plein, elle est exigeante et demande beaucoup d'investissement personnel. L'activité professionnelle en parallèle des heures de formation n'est pas tenable pour le parcours de l'apprenti·e et peut également perturber l'ensemble du groupe. Pour rappel, le cursus impose des temps de formation en itinérance (période de trois semaines) et chaque apprenti·e doit régulièrement présenter des travaux et des recherches issus d'un travail personnel, réaliser des démarches en dehors des temps de formation.

Les apprenti·e·s sont en vacances durant les deux mois d'été (juillet/août). Ce temps doit permettre à chacun·e de se reposer mais rien ne lui interdit de travailler s'il·elle le souhaite avec des compagnies ou sur des projets personnels.

# PÉDAGOGIE



# PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation apporte à des artistes les outils spécifiques pour mener et diriger des projets artistiques en espace public. Les apprenti·e·s diplômé·e·s de la FAI-AR sont auteur·e·s-réalisateur·rice·s de projets artistiques en espace public.

Les apports de la formation sont théoriques, méthodologiques, techniques et majoritairement artistiques. S'exprimer artistiquement dans l'espace public est davantage qu'un enjeu de présence ou d'exposition physique. La démarche influe sur la nature de l'œuvre, son sens, son contenu et sa forme. La FAI-AR forme à la dramaturgie dans ce qu'elle a de particulier en espace public (confrontation du réel et de la fiction), à la scénographie en espace ouvert (la ville ou les paysages comme décors) et à la relation particulière aux publics (de la frontalité traditionnelle aux dispositifs d'immersion).

La mise en pratique en conditions réelles et l'itinérance ponctuelle constituent les modalités particulières de cette formation. Par des matières transversales et des séquences de recherche et d'expérimentation en collectif, l'approche pédagogique se veut interdisciplinaire et collaborative. Elle prépare les futur·e·s responsables de projets à diriger des équipes créatives composées d'artistes et de technicien·ne·s de différents domaines.



# RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

## Exercer une pratique artistique dans l'espace public

- Appréhender la ville et les territoires comme lieux de représentation scénique,
- mettre en œuvre et adapter les dispositifs de relation et d'adresse aux spectateur·rice·s,
- prendre conscience des dimensions sociale, culturelle et politique des arts dans l'espace public,
- connaître la réglementation, les normes de sécurité et les règles de l'art en espace public,

## Initier, porter, assumer une écriture personnelle pour l'espace public

- Initier et dérouler une recherche artistique personnelle,
- concevoir un récit ou un dispositif destiné à l'espace public :
  - dramaturgie, scénographie, technique, mise en scène...
  - montage de production et direction de projet
- mobiliser des outils d'encadrement, constituer et diriger une équipe.

## Situer son propos artistique et analyser sa pratique

- Positionner son projet dans le champ de la recherche artistique contemporaine,
- développer une méthodologie de travail et de recherche artistique personnelle,
- analyser ses protocoles d'expérimentation, les évaluer et les faire évoluer.

## Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

- Élargir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et ses relations professionnelles,
- déterminer sa stratégie de professionnalisation, de production et de diffusion artistique.



MAXI BUREAU SPEED

MAXI BUREAU SPEED

Recluses Vagabondes



LES CAHIERS DU GRIF

CLAUDE MARION  
ETRE A SA PLACE







# PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

La formation est répartie en quatre semestres. L'ensemble du cursus (environ 2 300 heures) est basé sur la distinction entre enseignements théoriques, pratiques, de recherche et création et de professionnalisation. Le cursus de deux ans donne lieu à évaluation et délivrance du diplôme d'établissement de la FAI-AR et d'un diplôme de Master Arts, parcours "arts de la scène", par Aix-Marseille Université.

L'ensemble du parcours de formation vise à permettre à chacun·e de s'ancrer dans une démarche d'auteur·rice - concepteur·rice de projets en espace public, en creusant ses intuitions artistiques et en développant une méthodologie et des enjeux de création personnels.

Il vise également à développer des compétences de porteur·se de projet, en acquérant des outils de gestion et des clés de compréhension du secteur professionnel.

La diversité des dispositifs et modalités pédagogiques a pour objectif de permettre à chaque apprenti·e de :

- développer ses capacités artistiques,
- élargir sa connaissance des arts en espace public (esthétique, histoire des arts, réseaux professionnels...),
- professionnaliser son regard, développer ses capacités d'analyse et son vocabulaire critique,
- enrichir sa pratique au croisement d'autres disciplines, collaborer avec d'autres artistes,
- maîtriser le vocabulaire technique et mettre en œuvre des techniques et média différents (son, lumière, vidéo),
- préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel.

Les deux ans du cursus de la formation supérieure sont constitués d'apports théoriques et pratiques (cours, Workshops, Laboratoires d'expérimentation, Projet Personnel de Création, etc.). Par une pédagogie innovante, mêlée de savoirs didactiques et d'expérimentations, d'itinérance et de rencontres de pairs, de croisements de disciplines, de constructions collectives comme d'accompagnement du projet personnel de création, la FAI-AR propose de se former et de développer sa propre démarche artistique.

## LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

Les enseignements de tronc commun du Master Arts parcours "arts de la scène", écriture scénique en espace public " d'Aix-Marseille Université offrent aux apprenti.e.s un socle de connaissances théoriques et les bases méthodologiques du travail et de la recherche universitaire.

Les séminaires trimestriels du Laboratoire d'études en sciences des arts (LESA) de l'Université visent à sensibiliser tous les étudiant.e.s de Master aux recherches contemporaines et actuelles en art.

La FAI-AR complète ces apports théoriques par des contenus spécialisés sur les créations en espace public. En particulier, plusieurs séminaires thématiques ponctuent le parcours pour nourrir la réflexion et le positionnement artistique et professionnel des apprenti.e.s.

D'une durée de deux à trois jours, ils sont conçus comme une somme d'interventions, de partage d'expériences et de méthodologies concrètes par des artistes invité.e.s et des professionnel.le.s.

Ils abordent ces axes en posant des problématiques et des éclairages, tels que :

- qu'est-ce que la recherche artistique ?
- la relation aux publics,
- les arts du travail en équipe,
- la dramaturgie,
- esthétique, poétique, politique...

Depuis septembre 2024, la pratique d'une langue vivante étrangère (anglais professionnel) s'intègre désormais aux enseignements théoriques qui devront être dispensés au premier et deuxième semestre de la première année de formation.

## LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Les Workshops

Il s'agit de sessions d'expérimentations artistiques d'une à deux semaines autour d'une technique spécialisée ou liées à un domaine spécifique (scénographie, écriture, son, dramaturgie, ...). De courte durée (5 à 10 jours) Ils permettent d'allier connaissances et mises en pratique artistiques, apprentissages et recherche...

### Les Laboratoires de recherches et d'expérimentations

Les laboratoires sont des mises en situation artistique collective et/ou individuelle autour d'une thématique, d'une pratique professionnelle, d'une démarche artistique spécifique, d'un milieu, d'un espace, d'un public, élaborée à partir d'une consigne commune. Ils permettent d'éprouver des connaissances, de tester des intuitions, des protocoles et d'acquérir des savoirs pratiques dans la confrontation de la pensée au faire. Généralement d'une durée de deux à trois semaines et encadrés par un·e (des) artiste(s) reconnu·e(s), les laboratoires se déroulent à la Cité des arts de la rue ou en itinérance dans des lieux partenaires (points d'appui).

### Les stages de collaboration artistique

Les stages au sein d'une compagnie sont réalisés pendant la seconde année de formation et visent à l'immersion dans le processus créatif d'une compagnie professionnelle tout autant qu'à l'insertion des apprentis·e·s dans le réseau artistique national ou international.

### Les résidences

Les temps de résidence sont des temps de formation où les apprentis·e·s sont en autonomie sur la recherche de lieux d'accueil et la mise en œuvre de leurs accueils dans ces lieux. C'est l'occasion de travailler à sa recherche artistique en condition professionnelle dans le réseau culturel du territoire national.

### Les Essais de direction

Les Essais de direction mettent les apprentis·e·s en situation de direction sur des temps de travail limités avec le plus souvent des objectifs de restitution. Variant les contextes, les équipes et les enjeux, ils ont pour ambition d'accompagner les apprentis·e·s dans la définition de leur posture et méthodologie de travail de direction avec une petite équipe et dans l'organisation de séquences de travail, de création, de répétitions.

Lors de certains Essais, en amenant les apprentis·e·s à se mettre au service les un·e·s des autres, ces temps sont également un espace de transmission intra-promotion. Enfin, en créant des croisements avec les étudiant·e·s d'écoles partenaires, ils ouvrent des opportunités de rencontres, qui pourront être valorisées dans la suite des parcours professionnels.

L'encadrement de ces Essais de direction est assuré par un duo d'artistes intervenant·e·s, invité·e·s à partager leurs propres outils de travail puis à accompagner les équipes par des retours ciblés à la fois sur le processus de travail et sur les restitutions.

Quatre à cinq essais ponctuent le programme pédagogique, mettant chaque apprentis·e en position de direction à plusieurs reprises.

Deux à trois d'entre eux sont menés avec des écoles partenaires :

- avec des danseur·se·s de COLINE, formation du·de la danseur·euse à Istres,
- avec des circassien·ne·s en formation au Centre national des arts du cirque de Chalons-en-Champagne.
- avec des jeunes dramaturges de l'ENSATT et des comédiens du GEiQ Compagnonnage Théâtre à Lyon

Les objectifs suivants sont systématiquement mis au travail pendant ces essais de direction :

- définir une intention et un format artistique à déployer moyennant des limites d'espace, de temps et d'équipe,
- organiser le collectif et en créer les règles de fonctionnement,
- apprendre à formuler ses attentes : indications formelles, intentions d'expression, émotions recherchées,
- savoir impulser un travail collectif de répétition et d'improvisation,
- apprendre à communiquer les enjeux artistiques d'une création,
- savoir analyser une proposition, et traduire cette analyse en retours critiques constructifs pour l'équipe artistique.

## LES ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION PERSONNELLE

Le parcours de recherche personnelle des apprenti·e·s est une composante structurante du parcours de formation.

Dès le début du deuxième semestre il se déploie à travers une alternance de semaines de « recherche personnelle » et de semaines « d'Essais de direction », complétées par des séminaires thématiques qui à intervalles réguliers permettent à chaque apprenti·e de confronter son parcours à ceux d'autres praticien·ne·s.

Progressivement et pleinement à partir du 3<sup>ème</sup> semestre, la recherche personnelle devient le support d'un exercice pédagogique de déploiement d'un parcours de création qui permettra à chacun·e de confronter ses ambitions aux réalités du secteur professionnel.

### La recherche personnelle

Dès le deuxième semestre, un espace privilégié est laissé à la recherche personnelle artistique de chaque apprenti·e, à raison d'environ une semaine par mois. Le lieu de travail est au choix de chaque apprenti·e.

La première semaine de recherche personnelle est collective et elle suit le séminaire « Qu'est-ce que la recherche artistique ? ». Pendant cinq jours, chaque apprenti·e est accompagné·e vers la formulation d'un premier manifeste artistique, posant les bases de sa nécessité et d'une direction de recherche. Ce manifeste, qui aura vocation à évoluer au fil du travail, ouvre la première page d'un cahier de recherche personnelle qui constituera au fil des semaines la trace d'un parcours, et un endroit de dialogue avec les intervenant·e·s.

Pendant les temps de recherche ultérieurs, sont mis au travail :

- l'expérimentation de méthode de recherches personnelles,
- le déploiement d'un parcours singulier de recherche et d'expérimentation artistique,
- la production de traces pouvant faire récit d'un processus de recherche

Pendant ces temps de recherche les apprenti·e·s ont la possibilité de :

- mobiliser des participant·e·s, extérieur·e·s bénévoles,
- être accueilli·e·s par un partenaire de travail,
- organiser des ateliers ou auditions avec tous types de publics.

À l'exception de temps ponctuels de regroupements imposés, chaque apprenti·e déploie son parcours de façon autonome. Trois artistes aux profils complémentaires sont mobilisés pour les accompagner sous forme d'échanges individuels :

- un·e artiste travaillant autour des dramaturgies narratives, affilié au « théâtre de rue »,
- un·e artiste ayant porté un ou plusieurs projets de territoire,
- un·e artiste déployant des dispositifs spécifiques d'adresse au public : projets immersifs, un·e spectateur·rice, etc.

Chacun·e d'entre elles-eux peut être mobilisé à raison de deux journées en moyenne par semaine de recherche personnelle, pour des rendez-vous individuels pouvant se dérouler en présence ou à distance, pendant la semaine de travail ou sur d'autres journées balisées en amont.

À l'issue de la première année de formation, une semaine est dédiée à la mise en partage des recherches individuelles : transmission d'un parcours, d'une pensée, de formats ou d'intuitions, de traces ainsi que des ambitions de travail pour la deuxième année de formation.

Cette restitution intermédiaire peut prendre une forme performée ou la forme d'un exposé, en fonction des médiums mis au travail par chaque apprenti·e et dans la limite d'une autonomie technique de l'apprenti·e. Elle fait l'objet de retour croisés des intervenant·e·s, des co-apprenti·e·s...





## Le Projet Personnel de Création (PPC)

Au fil de la formation et au passage de la seconde à la deuxième année, le parcours de recherche personnelle se décline progressivement dans un Projet Personnel de Création.P

Exercice pédagogique de déploiement d'un projet artistique individuel (ou collectif), ce projet peut être abordé comme la phase préliminaire d'une création qui verra le jour dans les deux ou trois ans après la formation, ou comme une déclinaison spécifique et située du parcours de recherche personnelle.

Cet exercice doit notamment permettre de capitaliser les expériences vécues dans le cadre de la formation. Il comprend des phases de recherche, d'expérimentation, de formalisation et de présentation.

Le PPC n'est donc pas une création ni un spectacle, c'est une phase d'étude préliminaire à l'éventuelle création d'un spectacle en sortie de formation.

Le parcours pédagogique du PPC est balisé sur la seconde année et permet d'affiner sa démarche d'artiste-auteur·rice tout en traversant tous les aspects du montage d'un projet artistique : concept, construction et accompagnement d'une équipe, encadrement des répétitions, recherche, technique, communication, production.

Les apprenti·e·s disposent d'une importante marge d'autonomie dans le développement de leurs projets. Pour autant, l'accompagnement est constant et se décline à toutes les phases du processus.

Assuré par l'équipe pédagogique et par les intervenant·e·s mobilisé·e·s sur les contenus de formation. Il est renforcé par l'implication de tuteurs·trice·s artistiques individuels. Choisi·e·s par les apprenti·e·s, ils et elles se mobilisent au service du projet artistique et professionnel de l'apprenti·e·s tutoré·e.

## Les tuteur·trice·s

Le rôle du·de la tuteur·rice consiste à soutenir et à accompagner l'apprenti·e dans le développement de son projet, envisagé comme un exercice pédagogique, mais également comme une première étape dans sa démarche de professionnalisation. Le·la tuteur·rice est un·e professionnel·le reconnu·e. choisi en concertation avec l'équipe pédagogique de la FAI-AR.

## Les Esquisses

Au printemps 2027, le parcours dédié au Projet Personnel de Création se conclut par une présentation de projets en cours, appelée "Esquisses". À cette occasion les apprenti·e·s présentent des extraits performés et contextualisés ainsi qu'une présentation orale de leurs projets en cours à un public choisi.

Ces présentations font l'objet de retours personnalisés de la part d'une commission artistique et pédagogique réunie pour l'occasion.

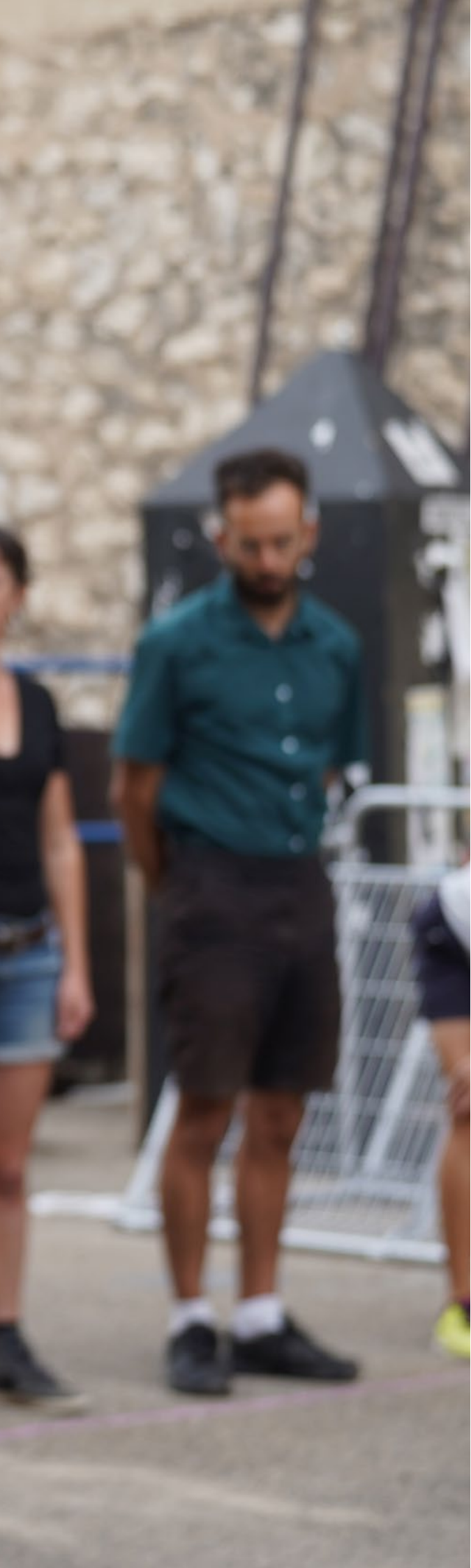
L'Esquisse constitue la conclusion pédagogique du parcours de formation en fin de deuxième année.











## LE PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

En complément des enseignements théoriques et artistiques, le cursus comprend une série de modules assurant la transition entre la formation et la vie professionnelle. Il s'agit de fournir aux apprenti·e·s les outils et références indispensables à l'insertion dans le secteur professionnel, tout en les encourageant à construire individuellement leur stratégie de professionnalisation. La majorité de ces modules sont assurés par des professionnel·le·s en activité et visent l'acquisition de compétences directement opérationnelles.

Le « parcours de professionnalisation » s'articule autour de trois axes complémentaires :

- la connaissance du secteur professionnel et institutionnel,
- la maîtrise d'outils de conduite de production : un parcours largement appliqué aux enjeux du projet de recherche personnelle, comprenant notamment en deuxième année la gestion par chaque apprenti·e d'une bourse d'aide à la mise en œuvre de leurs projets personnels,
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie professionnelle.

Pleinement intégré à l'ensemble du cursus, un tutorat de professionnalisation offre aux apprenti·e·s une prise de distance par rapport au temps de la formation. Il amorce le développement de leur stratégie professionnelle par un accompagnement individuel flexible, ponctué de rendez-vous collectifs.

Cet accompagnement se poursuit après la formation par des modalités d'accompagnement individuel et collectif, telles que :

- des temps d'accompagnement individuel à la structuration et à la construction d'une stratégie professionnelle,
- deux rendez-vous à six mois et un an après la fin du cursus, ayant pour objectif de faire un bilan sur la formation et sur les conditions d'entrée ou de retour à la vie professionnelle.

# GRILLE DES ENSEIGNEMENTS (2023-2025)

## SEMESTRE 1

470 H

### ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

#### Cours théoriques

|                         |   |      |             |
|-------------------------|---|------|-------------|
| Arts et espaces         | <i>Y. BUTEL, F. FAURE, A. TILLENON</i>                | 8,5h | Rendu écrit |
| Arts et transversalités | <i>A. GUILLO, A. KAPELUSZ, A. TILLENON, P. WANNER</i> | 18h  | Rendu écrit |
| Esthétique générale     | <i>Yannick BUTEL</i>                                  | 21h  | Rendu écrit |
| Espaces institutionnels | <i>Géraldine GARNIER</i>                              | 24h  | Rendu écrit |

#### Séminaires

|  |   |       |                                    |
|--|---|-------|------------------------------------|
| Panorama historique des arts de la rue et de l'espace public | <i>Laetitia LAFFORGUES</i>                                | 14h   | Grille d'évaluation<br>Rendu écrit |
| Introduction à la recherche artistique                       | <i>Perine FAIVRE, Julien MARCHAISSÉAU, Caroline MELON</i> | 24,5h |                                    |

### ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

|   |   |       |                     |
|---|---|-------|---------------------|
| Bases de technique sonore   | <i>Chantal VASSEUR, Hugo PERINEAU</i>     | 3h    | Grille d'évaluation |
| Workshop #1 : artivisme   | <i>Isabelle FRÉMEAUX, Jay JORDANS</i>     | 56h   | Grille d'évaluation |
| Atelier d'écriture  | <i>Antoine MOUTON</i>                     | 28h   | Grille d'évaluation |
| Introduction à l'usage des outils électroportatifs                      | <i>Chantal VASSEUR, Ateliers SUD SIDE</i> | 14h   | Grille d'évaluation |
| Atelier : se mettre en jeu en espace urbain                             | <i>Céline NAJI</i>                        | 42h   | Grille d'évaluation |
| Essais de direction #1 : fondamentaux de mise en scène en espace public | <i>Léa DANT</i>                           | 52,5h | Grille d'évaluation |

### ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE

|   |                           |     |             |
|---|---------------------------|-----|-------------|
| Définir ses enjeux artistiques : faire manifester | <i>Gabriella CSERHÁTI</i> | 28h | Rendu écrit |
|---|---------------------------|-----|-------------|

### MODULES DE PROFESSIONNALISATION

#### Contenus généralistes

|  |                               |     |           |
|--|-------------------------------|-----|-----------|
| Connaissance des institutions et des réseaux culturels | <i>Lucile CHESNAIS</i>        | 14h | Assiduité |
| Rencontres de professionnel·le·s                       | <i>Divers intervenant·e·s</i> | 14h | Assiduité |
| Marseille : arpentage des quartiers Nord               | <i>Julie DE MUER</i>          | 7h  | Assiduité |
| Marseille : arpentage de la ville                      | <i>Julien MARCHAISSÉAU</i>    | 7h  | Assiduité |
| Formation premiers secours                             | <i>Croix Blanche</i>          | 7h  | Assiduité |

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET BILANS

|                                       |  |     |           |
|---------------------------------------|--|-----|-----------|
| Temps FAI-AR et temps de régulation   | <i>Équipe FAI-AR</i>                     | 7h  | Assiduité |
| Présentation des services du CROUS    | <i>CROUS AMU</i>                         | 3,5 | Assiduité |
| Séminaire d'intégration               | <i>Équipe FAI-AR</i>                     | 56h | Assiduité |
| Organisation et rangement des espaces |  | 13h | Assiduité |
| Bilans individuels                    | <i>Camille FOURÈS, Christophe MODICA</i> | 1h  | Assiduité |
| Bilans collectifs                     | <i>Équipe FAI-AR, Christophe MODICA</i>  | 7h  | Assiduité |

# GRILLE DES ENSEIGNEMENTS (2023-2025)

## SEMESTRE 2

723 H

### ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

| Séminaires                                 |   |     |             |
|--|---|-----|-------------|
| Espaces publics                            | <i>E. VERGÈS, D. MESSU, S. VANUXEM, A-V. GASQ</i>       | 14h | Rendu écrit |
| Publics et participation                   | <i>E. MINGOT, Z. BENZEKRI, F. SANCÈRE, D. MONROZIES</i> | 14h | Rendu écrit |
| Regards sur la dramaturgie                 | <i>M. REVERDY, F. LARTIGUE, P-L. GALLO</i>              | 14h | Rendu écrit |
| Méthodologie de la recherche universitaire | <i>Yannick BUTEL</i>                                    | 9h  | Rendu écrit |

### ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

| Laboratoires et workshops  |   |     |                 |
|--|---|-----|-----------------|
| Workshop #2 : écriture sonore pour l'espace public                                 | <i>Christophe MODICA, Martin MOR</i>                | 70h | Rendu de projet |
| Workshop #3 : Holes and hills  | <i>DELOGU, A-L. LE GAC, L. Nicollon des Abbayes</i> | 35h | Rendu de projet |
| Laboratoire #1 : projets de territoire   | <i>Z. SOUSSAN, G. DERIEUX</i>                       | 98h | Rendu de projet |
| Essais de direction #2 : la place du corps, direction d'interprètes danseur·euse·s | <i>Mathilde MONFREUX</i>                            | 70h | Rendu de projet |
| Essais de direction #3 : la place du corps, direction d'artistes circassien·ne·s   | <i>Cyril JAUBERT, Rémi LUCHEZ</i>                   | 77h | Rendu de projet |

### ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE

|   |   |      |                 |
|---|---|------|-----------------|
| Recherche personnelle                   | <i>Perine FAIVRE, Julien MARCHAISSEAU, Caroline MELON</i> | 133h | Rendu de projet |
| Restitution des recherches personnelles |   | 35h  | Rendu oral      |

### MODULES DE PROFESSIONNALISATION

| Les fondamentaux du·de la porteur·euse de projets             |                               |       |                     |
|---|-------------------------------|-------|---------------------|
| Structuration juridique et montage d'association              | <i>Fred TOUBOUL</i>           | 7h    | Rendu écrit         |
| Droit d'auteur·ice  | <i>Fred TOUBOUL</i>           | 7h    | Assiduité           |
| Les stratégies du·de la porteur·euse de projet                |                               |       |                     |
| Amorce PPC  | <i>Laure CHASSIER</i>         | 14h   | Assiduité           |
| Rencontres de professionnel·le·s                              | <i>Divers intervenant·e·s</i> | 10,5h | Assiduité           |
| Amorce PPC : recherche de tuteur·rice·s et lieux de résidence | <i>Équipe FAI-AR</i>          | 17,5h | Grille d'évaluation |
| Suivi de professionnalisation                                 | <i>Scopie</i>                 | 14h   | Rendu écrit         |
| Stage d'observation en structure professionnelle              |                               | 35h   | Rendu écrit         |
| Retours sur les stages  |                               | 7h    | Rendu oral          |

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET BILANS

|                    |  |     |           |
|--------------------|--|-----|-----------|
| Temps FAI-AR       | <i>Équipe FAI-AR</i>                     | 34h | Assiduité |
| Bilans individuels | <i>Camille FOURÈS, Christophe MODICA</i> | 1h  | Assiduité |
| Bilans collectifs  | <i>Équipe FAI-AR, Christophe MODICA</i>  | 7h  | Assiduité |



# GRILLE DES ENSEIGNEMENTS (2023-2025)

## SEMESTRE 3

442,5 H

### ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

#### Séminaires

|  |    |           |
|--|----|-----------|
| Théâtre-paysage <i>Fanny BROYELLE, Mathilde DELAHAYE</i> | 3h | Assiduité |
|--|----|-----------|

### ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

|   |       |                     |
|---|-------|---------------------|
| Anglais <i>Fanny BROYELLE, Mathilde DELAHAYE</i>                                  | 17,5h | Rendus écrits       |
| Laboratoire #2 : Ré-enchanter le vivant <i>A. QUENTIN, S. PRUNENEC</i>            | 105h  | Grille d'évaluation |
| Workshop #4 : Écriture des PPC <i>Antoine MOUTON</i>                              | 35h   | Grille d'évaluation |
| Essais de direction #4 : Laboratoire d'Humanités <i>Pina WOOD, Julie LEFEBVRE</i> | 84h   | Grille d'évaluation |
| Essais de direction #5 : repérage <i>Équipe FAI-AR</i>                            | 7h    | Grille d'évaluation |

### ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE

|   |       |                     |
|---|-------|---------------------|
| Suivi de mémoire <i>Anyssa KEPELUSZ</i>                   | 4,5h  | Assiduité           |
| Temps de préparation du PPC <i>Divers intervenant.e.s</i> | 31,5h | Assiduité           |
| Accompagnement dramaturgique <i>Marie REVERDY</i>         | 7h    | Grille d'évaluation |

### MODULES DE PROFESSIONNALISATION

|  |      |             |
|--|------|-------------|
| Les fondamentaux du·de la porteur·euse de projets  |      |             |
| Règlementation des interventions en espace public <i>D. MOSSÉ</i>                        | 14h  | Assiduité   |
| Les supports du·de la porteur·euse de projets  |      |             |
| Excel niveau 1 / ou excel niveau 2 <i>Équipe FAI-AR</i>                                  | 7h   | Rendu écrit |
| Construire, mettre en forme et suivre un budget <i>F. TOUBOUL</i>                        | 7h   | Rendu écrit |
| Les stratégies du·de la porteur·euse de projet   |      |             |
| Rencontres de professionnel·le·s <i>Divers intervenant.e.s</i>                           | 3,5h | Assiduité   |
| Contenus appliqués au Projet Personnel de Création                                       |      |             |
| Gestion de la bourse PPC : planification et suivi budgétaire <i>Équipe FAI-AR</i>        | 7h   | Rendu écrit |
| Suivi de production et budget PPC <i>Équipe FAI-AR</i>                                   | 3,5h | Rendu écrit |
| Suivi technique PPC et accompagnement fiche technique <i>Équipe FAI-AR, Davide MOSSÉ</i> | 3,5h | Rendu écrit |
| Accompagnement à l'insertion professionnelle   |      |             |
| Suivi de professionnalisation <i>Scopie</i>  | 14h  | Assiduité   |
| Stage de collaboration artistique  | 70h  | Assiduité   |

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET BILANS

|   |       |           |
|---|-------|-----------|
| Temps FAI-AR <i>Équipe FAI-AR</i>                           | 10,5h | Assiduité |
| Bilans individuels <i>Camille FOURÈS, Christophe MODICA</i> | 1h    | Assiduité |
| Bilans collectifs <i>Équipe FAI-AR, Christophe MODICA</i>   | 7h    | Assiduité |

# GRILLE DES ENSEIGNEMENTS (2023-2025)

## SEMESTRE 4

714,5 H

### ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

|                                   |     |           |
|-----------------------------------|-----|-----------|
| Séminaire de recherche thématique | 14h | Assiduité |
|-----------------------------------|-----|-----------|

### ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

|  |       |                     |
|--|-------|---------------------|
| Anglais <i>Alix GODFREE</i>  | 10,5h | Rendu oral          |
| Essais de direction #5 : organiser un temps de résidence <i>Léa DANT, Maud JEGARD, Julien MARCHAISSEAU</i> | 84h   | Grille d'évaluation |

### ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE

|  |      |                          |
|--|------|--------------------------|
| Recherche technique <i>Équipe FAI-AR</i>   | 7h   | Grille d'évaluation      |
| Temps de préparation du PPC <i>Caroline MELON, Julien MARCHAISSEAU</i>             | 74h  | Grille d'évaluation      |
| Résidences des PPC <i>Équipe FAI-AR</i>  | 140h | Rendu écrit              |
| Retours sur les résidences <i>Équipe FAI-AR</i>                                    | 7h   | Rendu oral               |
| Préparation des Esquisses : repérages technique et production <i>Équipe FAI-AR</i> | 7h   |                          |
| Résidences de préparation des Esquisses <i>Équipe FAI-AR</i>                       | 56h  | Grille d'évaluation      |
| Esquisses <i>Équipe FAI-AR, tuteur·rices, comité pédagogique</i>                   | 42h  | Rendu de projet et oraux |
| Accompagnement dramaturgique <i>Marie REVERDY</i>                                  | 8h   | Grille d'évaluation      |
| Suivi de mémoire <i>Anyssa KAPELUSZ</i>  | 14h  | Assiduité                |
| Soutenance et mémoire <i>Anyssa KAPELUSZ</i>                                       | 1h   | Rendus écrits et oraux   |

### MODULES DE PROFESSIONNALISATION

#### Les fondamentaux du·de la porteur·euse de projets

|  |     |             |
|--|-----|-------------|
| Responsabilités juridiques et administratives du·de la porteur·euse de projets <i>Fred TOUBOUL</i> | 7h  | Rendu écrit |
| La fiche technique <i>David MOSSÉ</i>  | 7h  | Rendu écrit |
| Écrire son dossier artistique <i>Divers intervenant·e·s</i>  | 21h | Rendu écrit |

#### Les stratégies du·de la porteur·euse de projets

|   |     |           |
|---|-----|-----------|
| Produire et diffuser un projet en espace public <i>A.MYS</i>  | 14h | QCM       |
| Construire un modèle économique <i>Fred TOUBOUL</i>           | 14h | QCM       |
| Rencontres de professionne·le·s <i>Divers intervenant·e·s</i> | 14h | Assiduité |

#### Contenus appliqués au Projet Personnel de Création

|  |      |               |
|--|------|---------------|
| Suivi de production et budget PPC <i>Équipe FAI-AR</i>                     | 3h   | Rendus écrits |
| Suivi technique PPC et accompagnement fiche technique <i>Équipe FAI-AR</i> | 4,5h | Rendus écrits |
| Présenter son projet artistique  | 21h  | Rendu oral    |

#### Accompagnement à l'insertion professionnelle

|   |      |           |
|---|------|-----------|
| Suivi de professionnalisation <i>Scopie</i> | 7h   | Assiduité |
| Stage de collaboration artistique           | 105h | Assiduité |

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET BILANS

|   |       |           |
|---|-------|-----------|
| Temps FAI-AR <i>Équipe FAI-AR</i>       | 10,5h | Assiduité |
| Bilans individuels <i>Équipe FAI-AR</i> | 1h    | Assiduité |
| Bilans collectifs <i>Équipe FAI-AR</i>  | 7h    | Assiduité |
| Rangement FAI-AR                        | 14h   | Assiduité |

# L'INSERTION POST-FORMATION

À l'issue de chaque promotion, la FAI-AR propose des mesures d'accompagnement à la professionnalisation. Ce dispositif est évolutif et ses modalités peuvent évoluer d'une promotion à l'autre. Les principales mesures décrites ci-dessous.

## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Des temps d'accompagnement individuel à la structuration et à la construction d'une stratégie professionnelle comprenant deux rendez-vous à six mois et un an après la fin du cursus, ayant pour objectif de faire un bilan sur la formation et sur les conditions d'entrée ou de retour à la vie professionnelle.

Dans ce sens, un accompagnement personnalisé à la structuration professionnelle est assuré par des bureaux de production externes et par la chargée de production de la FAI-AR.

## FORMATION POST FAI-AR

Un temps de formation collective en post formation autour de modules de professionnalisation spécialement ciblés sur les enjeux du·de la porteur·euse de projet : questions administratives, de réglementation, de communication, production, diffusion ...Le programme précis sera construit en fonction des besoins constatés en sortie de formation.

## BILANS COLLECTIFS

Des bilans sont prévus en post-formation afin de mettre en perspective le cursus et les parcours individuels des apprenti·e·s depuis leur sortie de formation.

## CARNET DE ROUTE

Pour faciliter la rencontre des apprenti·e·s avec le milieu professionnel, la FAI-AR édite un Carnet de route présentant la démarche artistique de chaque apprenti·e·s.

## PRÉSENTATIONS DE PROJETS

Des temps de présentation de projets ouverts à l'ensemble des apprenti·e·s sortant·e·s permettant la rencontre avec des partenaires potentiels.

Exemples : rencontres professionnelles lors des festivals de l'été, présentation de projets en ligne...

## COMPAGNONNAGE DE PRODUCTION

Le compagnonnage de production a pour objectif de soutenir l'accompagnement des démarches de production en favorisant des liens qualitatifs avec les structures d'accueil.

Il se traduit par un apport en coproduction, des accueils en résidence, une aide à la mise en réseau, un apport en compétences et un engagement en diffusion.

# RESSOURCES





# LES RESSOURCES À DISPOSITION

Dans sa globalité, la FAI-AR mène une politique de ressource dans la poursuite d'un double objectif :

- densifier et faciliter l'accès à la ressource pédagogique en lien avec le programme de formation,
- alimenter la réflexion publique, critique et politique sur la création en espace public.

En ce qui concerne la formation supérieure, la FAI-AR met à disposition des apprenti·e·s un large éventail de ressources. Celles-ci sont de natures variées (ouvrages, revues, vidéos, supports de cours, veille de spectacles...).

Dans la perspective de documenter les étapes clés de la formation supérieure et faire trace de manière qualitative et narrative des sujets mobilisés au travers des enseignements, la FAI-AR sollicite les intervenant·e·s (supports de cours, bibliographie etc.) et les apprenti·e·s (notes de cours et autre documentation sur demande) tout au long du cursus.

Ces ressources seront essentiellement accessibles via un Environnement Numérique de Travail.

## L'ENT

La FAI-AR a mis en place une plateforme pédagogique d'échange entre apprenti·e·s et équipe pédagogique : un ENT (environnement numérique de travail).

Cette plateforme vise à concentrer toutes les informations utiles aux apprenti·e·s pour le bon déroulement de leur formation.

Sont, entre autres, disponibles via l'ENT :

- l'agenda,
- le rappel des prochaines échéances,
- les ressources liées aux modules,
- un lieu de stockage de documents administratifs,
- un espace de veille partagée.

## LES CENTRES DE

### DOCUMENTATION

#### La FAI-AR

La FAI-AR dispose d'un fonds documentaire d'environ 500 ouvrages et 6 abonnements à des revues spécialisées, accessibles à tous·tes pendant ces deux ans de formation. Les modalités de consultation sont précisées dans le règlement consultable sur place et via l'ENT

Ce fonds est régulièrement complété dans le cadre d'une politique d'acquisition d'ouvrages de référence ou liés à des séquences particulières de la formation. Les apprenti·e·s ont la possibilité de formuler des propositions d'achat qui seront évaluées au regard de la politique d'acquisition et des moyens disponibles.

#### Aix-Marseille Université

Le partenariat avec Aix-Marseille Université, permet à chaque apprenti·e de bénéficier d'un accès à toutes les bibliothèques de l'Université, selon les modalités fixées par chacune d'entre elles. Il est possible de consulter les ouvrages sur place et les emprunter pour un délai de quelques semaines.

#### ARTCENA

Le fonds numérisé du centre de ressource d'ARTCENA est entièrement mis à disposition des apprenti·e·s. Vous pouvez y accéder sur place et en ligne.

## LE MATÉRIEL TECHNIQUE

La FAI-AR dispose d'un parc de matériel nécessaire au bon déroulement des modules pédagogiques, dans le cadre du travail collectif ou du travail individuel des apprenti·e·s. La gestion, la maintenance et l'organisation de la mise à disposition de ce matériel relèvent de la responsabilité des régisseur·euses de la FAI-AR.

## ESPACE INDIVIDUEL

La FAI-AR fournit à chaque apprenti·e le mobilier nécessaire à l'installation d'un espace de travail personnel : un casier, un petit meuble de rangement, une chaise et un bureau.

Une bannette de correspondance, placée dans l'espace atelier, est attribuée à chaque apprenti·e.

Elle permet à l'équipe de déposer le courrier adressé aux personnes domiciliées à la FAI-AR ainsi que de transmettre des documents administratifs.

## BUREAUTIQUE

Chaque apprenti·e devra disposer de son ordinateur personnel ainsi que d'un moyen de stockage de média.

Un poste dédié à la bureautique est disponible dans l'espace apprenti·e·s, comprenant une connexion Internet Wifi et une imprimante.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Un kit d'équipement de protection individuelle (EPI) est remis à chaque apprenti·e à l'entrée en formation, comprenant :

- une paire de chaussures de sécurité
- une paire de gants
- une tenue de travail
- un gilet de sécurité
- une veste de pluie

Chaque apprenti·e a la charge de l'entretien de son espace de travail personnel et de son kit EPI pendant toute la durée de la formation. Ce kit devra être restitué à l'issue de la formation. En cas de perte ou de détérioration d'un élément, il appartient à l'apprenti·e de le remplacer à ses frais.

## LES VÉHICULES

La FAI-AR dispose de deux minibus de neuf places. Les apprenti·e·s peuvent être amené·e·s à conduire ces véhicules pendant le temps de formation et dans le respect d'un protocole de mise à disposition.





# LES LOCAUX DE LA FAI-AR



HALL D'ENTRÉE

## LE BÂTIMENT D

L'espace principal de la FAI-AR se situe au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment D.

On y trouve :

- les bureaux,
- la salle de cours,
- le plateau,
- le hall,
- l'atelier (espace des apprenti.e.s) dont l'espace de documentation,
- les sanitaires,
- l'espace de régie technique.



CENTRE DE DOCUMENTATION

## LES CONTAINERS

La FAI-AR dispose d'espaces de stockage d'outils et de matériaux dans les containers situés sur le pourtour de l'espace chapiteau.



PLATEAU



SALLE DE COURS

## LES ALGÉCOS

Des algécos situés à l'entrée de la Cité, à côté de la loge des gardiens, sont mis à disposition des apprenti·e·s :

- une cuisine,
- un espace sanitaire partagé (douche et toilettes),
- deux espace polyvalents ("modulo"),
- un espace couture ("tricot"),
- une salle de montage son et vidéo ("labo").

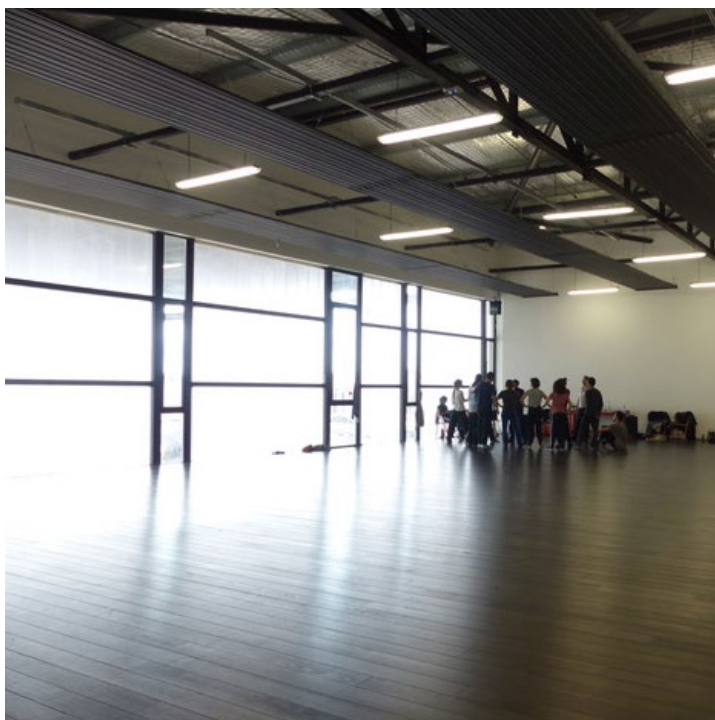
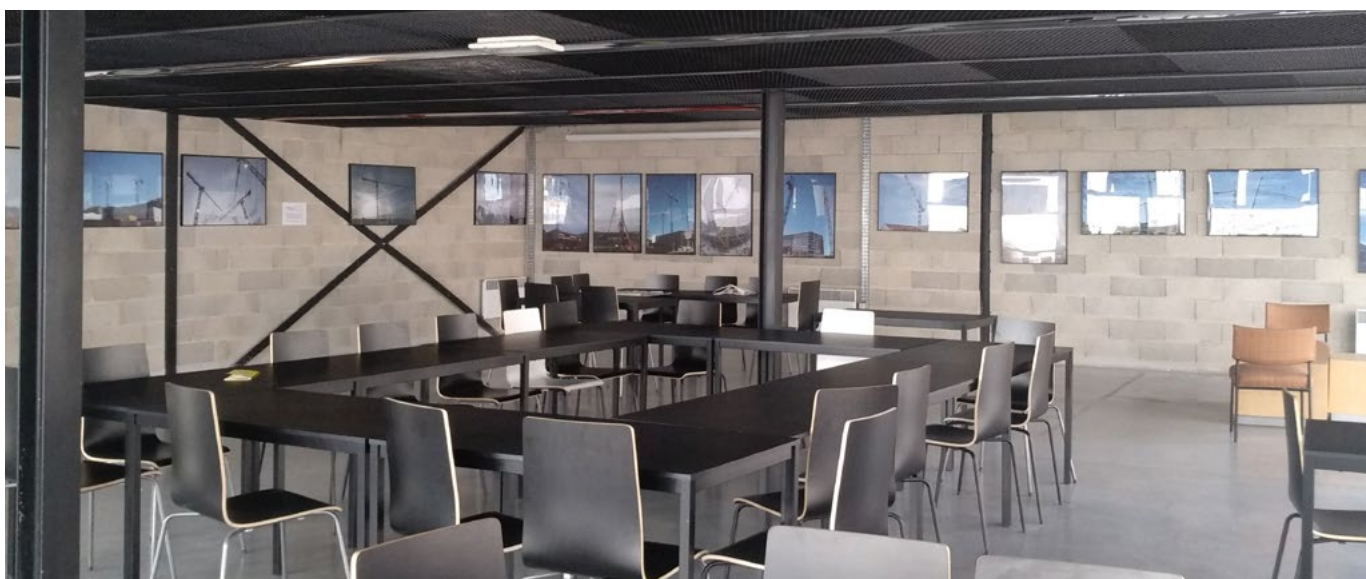
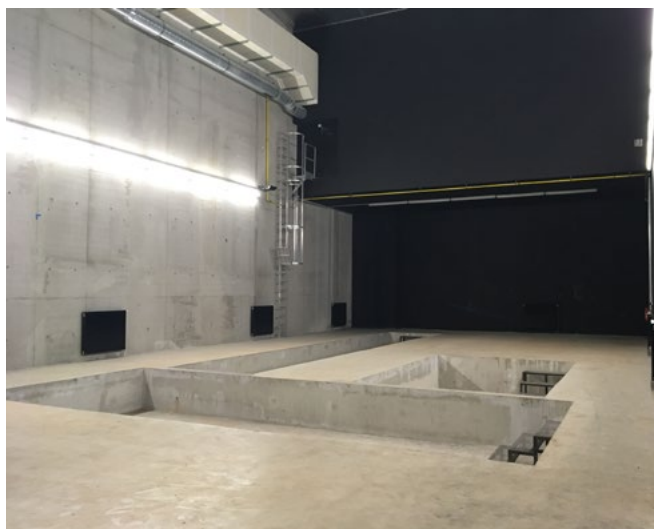




## LES ESPACES MUTUALISÉS

Pour la réalisation de certains modules de formation, la FAI-AR a accès aux espaces mutualisés de la Cité des arts de la rue :

- **salle rez-de-chaussée bâtiment D** (165 m<sup>2</sup>) : salle de réunion et de travail à disposition des structures de la Cité des arts de la rue,
- **grande halle** (790 m<sup>2</sup>) : espace de travail et de représentation (ERP),
- **studio de danse** (250 m<sup>2</sup>) : espace de travail, plancher de danse,
- **salle trampoline** (260 m<sup>2</sup>) : espace de travail et de représentation (ERP), salle noire,
- **rue intérieure couverte et passante espaces extérieurs** : parking, espace chapiteau, talus, jardins et cascade.



**ETRE APPRENTI·E**



# VIE COLLECTIVE

## L'ASSOCIATION DES APPRENTI·E·S

L'association des apprenti·e·s de la FAI-AR est une structure qui fédère les apprenti·e·s de toutes promotions confondues autour d'un désir de mutualisation de connaissances, de compétences, de moyens, d'outils et de locaux pour donner vie à des propositions en lien avec le spectacle vivant et les activités artistiques. Elle est pensée comme une plateforme d'échanges, de rencontres et d'entraide. L'association peut solliciter l'accès aux locaux de la FAI-AR, sous conditions.

Dès leur entrée à la FAI-AR, les apprenti·e·s sont automatiquement adhérent·e·s à l'association et leur adresse mail sera communiquée aux ancien·n·es apprenti·e·s.

## LES DÉLÉGUÉ·E·S

### Élections

Conformément aux dispositions légales des organismes de formation, les apprenti·e·s doivent être représenté·e·s pendant la durée de la formation par un·e délégué·e titulaire et un·e délégué·e suppléant·e, élu·e·s au scrutin uninominal à deux tours.

Tou·te·s les apprenti·e·s sont électeur·rice·s et éligibles. Cette élection se tient lors du séjour d'immersion qui a lieu au début de la formation. L'élection des délégué·e·s est organisée par l'équipe de la FAI-AR.

Les délégué·e·s sont élu·e·s pour toute la durée du cursus de la formation. Leur mandat prend fin lorsqu'il·elle·s cessent, pour quelque raison que ce soit, de participer à la formation. En cas de vacance de poste, il est procédé à une nouvelle élection.

### Rôles

Les délégué·e·s sont chargé·e·s de faire remonter toutes les suggestions exprimées par le groupe pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenti·e·s au sein de la formation.

Il·elle·s présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement de la formation, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. À défaut de demande spécifique de leur part, ils et elles participent à échéance régulière à des réunions de travail avec l'équipe pédagogique de la FAI-AR.

Les apprenti·e·s sont représenté·e·s au Conseil d'administration de la FAI-AR par le·la délégué·e titulaire qui siège en qualité de membre observateur·rice.

Les délégué·e·s sont les interlocuteur·rice·s du·de la régisseur·se sur les questions touchant au document unique. Le document unique (DU) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposé à tout employeur par le Code du travail.

Il recense les risques liés aux activités de l'association, détermine leur fréquence et leur dangerosité. En fonction de la corrélation de ces facteurs, les risques sont classés par priorité afin de mettre en place des mesures de prévention.

L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'intérêt de ce document est de permettre de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations effectuées.

# LES DIFFÉRENTES AIDES

## AIDES AU LOGEMENT

### Aide personnalisée au logement - APL

C'est une aide financière dispensée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et qui permet de réduire le montant du loyer en cas de faibles revenus. Cette aide est calculée en fonction de la situation du logement, des revenus et de la situation familiale.

Il est possible d'être éligible en tant que locataire, colocataire ou sous-locataire (déclaré au propriétaire et si moins de 30 ans), même en disposant d'un titre de séjour français en cours de validité.

Attention, tout changement de situation doit être déclaré à la CAF.

### Simulateur en ligne



<https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetdemarches/mesdemarches/faireunesimulation/lelogement#/preparation>

### LOKAVIZ

Lokaviz est un portail national de l'hébergement étudiant. Il permet de consulter, à l'aide d'une recherche multi-critères, des offres de logements du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) ou des particuliers.

### Plus d'infos



[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

### Caution Locative Etudiante - CLE

Ce dispositif permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de bénéficier de la garantie de l'Etat. Il est accessible quel que soit le type de logement, à tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, à condition d'être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail.

### Plus d'infos



<https://www.lokaviz.fr/n/a-qui-s-adresse-la-cle/n:473>







## AIDES FINANCIÈRES

### Rémunération stagiaire professionnel - RSP

À travers le Service Public Régional de Formation Permanente et d'apprentissage (SPRFPA), la Région PACA peut rémunérer les stagiaires pour certaines formations. Pour celles et ceux non bénéficiaire de l'allocation de la part de France Travail (ARE), il est possible de bénéficier d'une rémunération publique de stage pendant la formation. Le montant de cette rémunération varie selon la situation de chacun.e lors de la date d'entrée en formation. Pour les extra-communautaires, il faut disposer d'un titre de séjour autorisant à travailler à 100%.

Pour que les apprenti.e.s puissent percevoir la rémunération publique de stage, la formation doit être agréée par les services de la Région. Chaque année, la FAI-AR demande auprès du service Formation de la Région une rémunération pour un nombre déterminé de bénéficiaires. Dans tous les cas, le nombre de bénéficiaires ne peut pas être supérieur à 75% de l'effectif de la promotion.

La Région est souveraine dans l'attribution de ces rémunérations (nombre de bénéficiaires). La FAI-AR ne peut informer les apprenti.e.s qu'après avoir eu connaissance de la décision de la Région. Cette information est transmise généralement quelques semaines avant l'entrée en formation.

Il est à noter que l'agrément est annuel. Les attributions ne sont pas automatiquement renouvelées d'une année sur l'autre. L'apprenti.e de la FAI-AR bénéficiaire n'a donc pas la possibilité de savoir s'il sera destinataire d'une rémunération au-delà de la première année alors même qu'il.elle débute le cursus de deux ans.

Par ailleurs, certains apprenti.e.s bénéficient d'une allocation chômage au cours de la première année de formation et font une demande de rémunération auprès de la Région la seconde année. Il est donc fort probable que les demandes de rémunérations soient plus nombreuses pour la 2<sup>ème</sup> année. Si le nombre de rémunérations accordées par la Région est insuffisant pour satisfaire l'ensemble des demandes des apprenti.e.s, la FAI-AR se verrait dans l'obligation d'appliquer les seuls critères qu'elle maîtrise, à savoir des critères pédagogiques basés sur les évaluations.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les revenus de l'apprenti.e pendant la formation ne doivent pas uniquement dépendre de cette possibilité.

Sous certaines conditions, la rémunération publique de stage peut être complétée par le RSA.

### Revenu de Solidarité Active - RSA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) assure aux personnes sans ressources et sans emploi un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. C'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de celles et ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Ce système d'aide s'applique à des situations de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.

Une personne française ou étrangère d'au moins 25 ans peut bénéficier du RSA si elle en remplit les conditions. Pour obtenir le RSA, il est nécessaire de faire une première demande, puis d'actualiser la situation tous les trimestres. La procédure varie en fonction de la caisse d'affiliation (Caf ou CMSA).

Pour déposer une demande, il faut se rendre sur le site de votre caisses d'allocations familiales

#### Plus d'infos



<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-professionnelle/le-revenu-de-solidarite-active-rsa>

# FRANCE TRAVAIL

## LES PRINCIPALES MISSIONS DE FRANCE TRAVAIL



Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeur·euse·s d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi



Procéder au versement des allocations des demandeur·euse·s d'emploi indemnisés



Accompagner chaque demandeur·euse d'emploi dans sa recherche

## LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA FORMATION

L'ensemble des dispositifs est susceptible d'évoluer rapidement et dépendent de la situation personnelle de l'apprenti·e. L'apprenti·e doit prendre contact avec un conseiller France Travail pour s'informer de ses droits.

### ARE

Plus communément appelée allocation chômage. La durée de versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi dépend de la durée du dernier contrat de travail. L'ARE se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

### AREF

Le·la bénéficiaire de l'ARE, qui suit une formation prescrite par France Travail, peut bénéficier, durant cette formation, de l'AREF dans la limite de ses droits à indemnisation.

### ASS

Les demandeur·euse·s d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits à l'ARE peuvent bénéficier de l'ASS. De même, les demandeur·euse·s d'emploi âgés de 50 ans et plus peuvent opter pour l'ASS à la place de l'ARE.

### R2F

La R2F est attribuée sous conditions, lorsque les droits à l'ARE arrivent à leur terme pendant une formation qualifiante conduisant à un métier en manque de main-d'œuvre.

### AIF

L'AIF de France Travail peut être accordée aux demandeur·euse·s d'emploi, dans certains cas, pour financer une formation en dehors du catalogue régional des formations.

### Aide à la mobilité

L'AIF de France Travail peut être accordée aux demandeur·euse·s d'emploi, dans certains cas, pour financer une formation en dehors du catalogue régional des formations.

# LE CROUS

Le CROUS, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, de l'académie d'Aix-Marseille a pour objectif d'aider les étudiant·e·s dans leur quotidien, en améliorant leur conditions de vie et en les accompagnant dans leurs projets. Le CROUS peut être utile pour son accompagnement à l'accès au logement, aux aides sociales, à l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s, ses activités culturelles et ses restaurants universitaires.

Ces services sont proposés aux apprenti·e·s car comme tous les étudiant·e·s ils·elles règlent chaque année la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus). Elle est collectée par le CROUS et bénéficient aux projets destinés à améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s.

Plus spécifiquement elle a cinq objectifs :

- renforcer l'accès aux soins et les actions de prévention et d'éducation à la santé,
- améliorer l'accueil des étudiant·e·s,
- favoriser l'accompagnement social des étudiant·e·s,
- développer la pratique sportive étudiante,
- promouvoir des projets artistiques et culturels.

Plus d'infos et prise de rendez-vous



<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

## LOGEMENT

Pour toute demande de logement, il faut créer un dossier social étudiant (DSE) quelle que soit la période de l'année. La Cité universitaire la plus proche est Alice Chatenoud.

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

## RESTAURATION

Des restaurants universitaires sont ouverts pour les étudiant·e·s avec une offre diversifiée de repas.

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-pour-trouver-les-resto-u-235>

## AIDES SOCIALES

En complément des bourses et aides spécifiques de la Région PACA, ces aides sont ouvertes à tout·e étudiante rencontrant des difficultés financières, sociales, logistiques ponctuelles (boursier·ère ou non). Les demandes peuvent porter sur des aides alimentaires, de logement, d'étude, de perte d'emploi, de fracture numérique, de besoin de matériel informatique...

Plus d'infos



<https://www.crous-aix-marseille.fr/social-et-accompagnement/>

Pour les étudiant·e·s ayant besoin d'aide pour se procurer du matériel informatique nécessaire à leurs études, Emmaüs Connect peut fournir du matériel reconditionné.

Leur boutique se trouve au 10 boulevard National (1er).

## SANTÉ

Aix-Marseille Université a un réseau d'accès aux soins de santé pour les étudiant·e·s nommé RESAMU. Il se constitue d'un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'AMU, assure l'accès aux soins pour les étudiant·e·s et les oriente dans le parcours de santé et le suivi éventuel.

Plus d'infos



<https://www.univ-amu.fr/fr/public/resamu-reseau-de-medecins-generalistes-de-proximite-pour-les-etudiants-damu>

Le CROUS a mis en place un dispositif de soutien psychologique avec des consultations individuelles et gratuites dans toutes les villes universitaires de l'académie.

## ACCUEIL DES ÉTUDIANT·E·S

La Ville de Marseille, la Région et l'association Sortie d'Amphi proposent de nombreuses activités, découvertes de la ville et des calanques, concerts, cours de danse et autres.

<http://www.sortiedamphi.fr>

### LIVRETS AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Livret de présentation AMU

[https://www.univ-amu.fr/system/files/2021-02/DIRCOM-Plaquette-presentation-AMU\\_2.pdf](https://www.univ-amu.fr/system/files/2021-02/DIRCOM-Plaquette-presentation-AMU_2.pdf)

Accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s

[https://www.univ-amu.fr/fr/public/venir-aix-marseille-universiteDIRCOM-Plaquette-presentation-AMU\\_2.pdf](https://www.univ-amu.fr/fr/public/venir-aix-marseille-universiteDIRCOM-Plaquette-presentation-AMU_2.pdf)

# CONDUIRE EN FRANCE

## Pour échanger un permis de conduire obtenu en Europe

Si l'apprenti.e possède un permis de conduire délivré par un État de l'Espace économique européen, vous pouvez demander son échange contre un permis français équivalent, sous certaines conditions. Cette démarche n'est pas obligatoire sauf si vous demandez une nouvelle catégorie du permis ou si vous commettez en France une infraction entraînant une perte de points, une restriction ou suspension ou annulation de votre permis.

## Conduire en France avec un permis étranger (court séjour, études)

Vous pouvez conduire en France avec votre permis délivré par un État n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen pour un court séjour ou durant vos études sous conditions. Si vous vous installez en France, votre permis est reconnu en France pendant un an à partir de l'acquisition de votre résidence normale sous conditions. Pour continuer à conduire en France à l'issue de ce délai, l'échange de votre permis contre un permis français est obligatoire.

Si vous êtes non-européen et détenez un titre de séjour étudiant, vous pouvez conduire avec votre permis étranger pendant toutes vos études en France.

Plus d'infos



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19126>

## PLUS D'INFORMATIONS SUR

### LE SYSTÈME FRANÇAIS

Pour avoir plus d'informations sur l'accès au système de santé français, Santé publique France propose des livrets bilingues (disponibles en 15 langues) permettant de comprendre le système de protection maladie français, les droits et démarches.



<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2018/nouveaux-livrets-de-sante-bilingues-en-15-langues>



## SÉCURITÉ SOCIALE

La Sécurité Sociale est le système de solidarité français permettant un accès aux soins de santé. Pour bénéficier de cette Assurance Maladie, il faut demander un numéro d'immatriculation de sécurité sociale (NIR). Ce numéro sert aussi d'identification dans de nombreuses administrations et auprès de nombreux professionnels de santé (mutuelle, pharmacies), de solidarité (caisse d'allocations familiales), d'emploi (France Travail, employeurs).

C'est un élément indispensable pour rembourser les frais de santé, percevoir les indemnités journalières, les allocations familiales ou encore calculer la retraite. Pour obtenir son numéro de sécurité sociale et obtenir une « carte vitale », il faut créer un compte personnel sur le site [ameli.fr](https://ameli.fr) > votre carte Vitale > commander votre carte vitale.

Pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, rendez-vous sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

L'attribution du numéro de sécurité sociale ne dépend pas de la nationalité. Pour l'obtenir, il faut répondre à un des critères suivants : être né en France, avoir un travail en France ou simplement y habiter de façon stable et régulière. Dans le cas de la formation, les apprenti·e·s sont considéré·e·s comme sans emploi mais cela n'empêche pas de prouver habiter en France de façon stable et régulière.

Plus d'infos



<https://www.ameli.fr/>

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE – CSS

L'Assurance Maladie (ou Sécurité Sociale) permet de rembourser la partie dite « obligatoire » des frais de santé. Une autre partie, celle dite « complémentaire » peut être prise en charge par des mutuelles payantes mais également par la CSS, gratuite mais accessible sous certaines conditions.

# GLOSSAIRE

**Apprenti·e** : terme désignant les étudiant·e·s stagiaires de la formation supérieure, en référence au Bauhaus et au principe de compagnonnage, depuis les fondements de la conception de la FAI-AR. Depuis 2018 le terme "étudiant·e" est également employé dans le cadre du Master commun avec l'université d'Aix Marseille.

**Artiste embarqué** : artiste membre de l'équipe pédagogique impliqué dans la pédagogie de la formation et dans le suivi individualisé du parcours des apprenti·e·s dans le cursus.

**Assistant·e artistique** : personne qui participe à l'élaboration d'une œuvre en collaboration avec la direction artistique (assistant·e à la mise en scène, scénographe, etc.).

**Atelier de pratique artistique ou technique** : temps de formation pratique selon une approche disciplinaire (danse, musique, cirque, mouvement, ...) ou technique (son, lumière vidéo, construction, scénographie...) visant l'acquisition de savoir-faire spécifique

**Auteur·e** : personne qui est la cause première ou principale d'une œuvre : créateur·rice, fondateur·rice, inventeur·se (littérature : écrivain·e ; théâtre : dramaturge ; cinéma : réalisateur·rice, scénariste ; musique : compositeur·rice ; danse : chorégraphe...).

**Cours** : enseignement d'une matière académique ou théorique.

**CSP (Conseil scientifique et pédagogique)** : instance consultative d'une quinzaine de membres qui accompagne la FAI-AR sur les enjeux structurels (évolution, orientations, développement...) et pédagogiques de la formation supérieure (axes thématiques, programme, évaluation, déroulement...).

**Esquisse** : présentation performée et orale du Projet Personnel de Création déployé par chaque apprenti·e durant la seconde année. C'est l'occasion de donner à voir, de mettre en partage son parcours PPC et d'explicitier son univers artistique. L'esquisse, complétée par un dossier artistique du PPC, constitue la conclusion pédagogique du parcours de formation en fin de deuxième année.

**Essai de direction** : mise en situation pratique permettant de travailler, de tester, d'expérimenter une posture, des méthodes de direction de projet dans un contexte situé, des conditions plausibles, avec une équipe constituée pour l'occasion.

**Formation continue** : des stages artistiques et techniques, allant de 5 à 10 jours.

**Interprète** : artiste qui joue un rôle et exécute une partition ou un texte en traduisant de manière personnelle la pensée et les intentions de l'auteur·e.

**Laboratoire de recherche et d'expérimentation** : emps de formation pratique avec mise en situation collective et/ou individuelle autour d'une démarche artistique spécifique, d'une thématique, d'un milieu, d'un espace, d'un public ou d'une pratique professionnelle singulière. Il permet d'éprouver des connaissances, de tester des intuitions, des protocoles, et d'acquérir des savoirs pratiques dans la confrontation de la pensée au faire. Généralement d'une durée de deux à trois semaines et encadrés par un·e (des) artiste(s) reconnu·e(s), les laboratoires se déroulent à la Cité des arts de la rue ou en itinérance dans des lieux partenaires (points d'appui).

**Masterclasse** : sséquence de formation relativement courte (journée ou demi journée) au cours de laquelle un·e artiste expert·e délivre un enseignement pratique dans son domaine de référence.

**MOOC (Massive online open course)** : formation interactive dispensée en ligne, plurilingue et gratuite, ouverte à tous·te·s, sur inscription. Deux MOOCs sont disponibles et sont illustrés par des témoignages d'artistes et de professionnel·le·s européen·ne·s.

**Point d'appui** : structure partenaire et hôte d'un laboratoire ou workshop en itinérance.

**Projet Personnel de Création (PPC)** : projet artistique développé par l'apprenti·e au cours de la seconde année du cursus, dans la lignée de son parcours de recherche personnelle.

**Réalisateur·rice** : personne qui rend réelle, effective une œuvre et qui a la responsabilité de sa fabrication.

**Séminaire** : groupe de travail privilégiant une approche théorique ou pratique ou de recherche sous la direction d'un·e enseignant·e ou d'un·e spécialiste dédié à l'étude de questions esthétiques, politiques, philosophiques ou culturelles des arts et de la ville.

**Stage de collaboration artistique** : stage au sein d'une compagnie ou structure de création artistique, réalisé en seconde année du cursus de formation et visant à faciliter l'insertion professionnelle des apprenti·e·s.

**Temps FAI-AR** : temps réunissant apprenti·e·s et équipe pédagogique de la FAI-AR, dédiés à la régulation du quotidien de la promotion et à l'organisation des semaines à venir.

**Tuteur·rice** : personnalité qui accompagne l'apprenti·e dans le développement de son Projet Personnel de Création.

**Workshop** : session de travaux pratiques et d'expérimentation artistique d'une à deux semaines autour d'une technique spécialisée ou liées à un domaine spécifique (scénographie, écriture, son, dramaturgie,...). Ils permettent d'allier connaissances et mises en pratique artistiques, accompagnées et guidée par un·e professionnel·le.







**FAi - A<sup>2</sup>**

Formation supérieure d'art

en espace public

Soutenu  
par



VILLE DE  
MARSEILLE

(Aix-Marseille  
université

